

Mise sous tutelle de ma mère alcoolique et dépressive

Par ferggie31, le 18/04/2011 à 07:49

Bonjour,

Ma mère est dépressive à tendance alcoolique son mari demande le divorce.

Elle va se retrouver seule et avec pratiquement rien pour vivre, je penser à la mettre sous tutelle mais ai-je le droit et comment dois-je mis prendre?en plus nous ne sommes pas dans la meme ville, moi je suis à toulouse je vis chez mon père et elle est à la frontière suisse. je suis un peu perdue car je n'ai pas de quoi subvenir à ses besoins Merci d'avance pour votre aide

Par corimaa, le 18/04/2011 à 10:41

[citation][s]Mise sous tutelle d'une personne adulte[/s]

Une personne majeure (ou mineure émancipée, ou mineure dans la dernière année de sa minorité) pourra être mise sous tutelle si, nécessitant d'être représentée de façon continue dans les actes de la vie civile, elle présente:

une altération de ses facultés mentales pour cause de maladie, d'infirmité ou d'affaiblissement dû à l'âge;

une altération de ses facultés corporelles empêchant l'expression de sa volonté.

Dans les faits, sont concernés par cette mesure les majeurs qu'une altération des facultés

mentales ou physiques met dans l'impossibilité de pourvoir seuls à leurs intérêts.[/citation]

Votre mère ne presentant pas ces conditions, vous ne pouvez la mettre sous tutelle.

Par contre, vous pouvez peut etre demander qu'elle soit sous curatelle, lisez ce lien http://vosdroits.service-public.fr/F2094.xhtml